

L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BA4 ou BA5 ?



TECHNOcampus

LES TALENTS DU FUTUR



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Sommaire

INTRODUCTION

Cadre réglementaire	4
Personnes concernées	5
Conditions d'attribution	6
Schéma	8
Les étapes	10
La formation	11
Délivrance du document	12

FICHES PROGRAMMES

• BA4 : Non électricien	13
• BA4 : Électricien	14
• BA4 : Électricien (refresh)	15
• BA5 : Sécurité électrique	16
• BA5 HT : Sécurité électrique (complément)	17
• BA5 : Sécurité électrique (refresh)	18



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Introduction

De nombreuses entreprises connaissent peu ou mal leurs obligations en matière de prévention contre les risques liés aux installations électriques ou ne maîtrisent pas totalement les subtilités de la législation. Il est en effet parfois difficile de s'y retrouver entre les habilitations BA4 ou BA5, ce que cela signifie réellement et ce que cela implique en pratique.

Pour aider les entreprises dans cette démarche de sécurité, nous avons souhaité aborder et clarifier certains points concernant les habilitations électriques et en rappeler l'importance.

Les entreprises trouveront ainsi une aide pour une meilleure compréhension du règlement et un accompagnement dans le choix de l'habilitation adaptée au profil de leurs collaborateurs et à leurs besoins. Les responsables pourront également évaluer si le personnel répond aux exigences du règlement ou si une remise à niveau via des formations est nécessaire.

TECHNOcampus



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Cadre réglementaire

Dans chaque entreprise, l'électricité est une source potentielle de risques auxquels peuvent être exposés les travailleurs.

Ainsi, conformément aux dispositions du RGIE (Règlement Général sur les Installations Electriques), plus particulièrement de l'article 47 relatif à la compétence des personnes, ainsi que le code du bien-être au travail et ses arrêtés royaux d'exécution, l'employeur est tenu d'habiliter ses travailleurs.

L'employeur est donc tenu d'évaluer les compétences de ses travailleurs amenés à intervenir sur des installations électriques. Cette habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'un travailleur à accomplir en toute sécurité des missions déterminées.

Il est également tenu d'assurer la formation et de fournir les renseignements nécessaires pour réduire les risques liés à l'utilisation, l'exploitation ou toutes interventions réalisées sur une installation électrique.

Les conditions d'attribution de la codification correspondant aux compétences des travailleurs sont déterminées par le RGIE.

TECHNOcampus



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Les personnes concernées

Plusieurs catégories de personnes

LES NON-ÉLECTRICIENS

Les personnes qui doivent intervenir pour des travaux d'ordre non-électrique à proximité d'une installation électrique ou dans un local dont l'accès est réservé aux électriciens.

Exemple : travaux de serrurerie ou de peinture sur une porte d'armoire électrique, travaux de nettoyage, de construction, d'élagage, ...

LES ÉLECTRICIENS

Les personnes chargées d'assurer des travaux de maintenance, de dépannage, de mesure, de contrôle sur des installations électriques.

LE CHARGÉ DES TRAVAUX

La personne chargée de la supervision des travaux.

LE CHARGÉ D'INSTALLATION

La personne chargée d'assumer la responsabilité de l'exploitation de l'installation électrique.



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Conditions d'attribution

Les compétences des travailleurs

Pour délivrer les habilitations, l'employeur doit tenir compte des connaissances du travailleur acquises par expérience ou lors de formation sur les risques occasionnés par les installations électriques. C'est la responsabilité de l'employeur de délivrer les habilitations BA4 et BA5.

LES PERSONNES HABILITÉES BA4 sont soit suffisamment informées des risques liés à l'électricité pour les travaux à réaliser, soit supervisées en permanence pendant les travaux par une personne qualifiée afin de réduire les risques électriques.

LES PERSONNES HABILITÉES BA5 sont qualifiées et peuvent évaluer les risques électriques ou déterminer les mesures à prendre pour réduire au minimum ces risques liés aux travaux à exécuter.

La traçabilité de l'évaluation des compétences

Cette appréciation des compétences du travailleur ainsi que la description des installations et des travaux à effectuer doivent être traçables.



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Conditions d'attribution

Le document d'habilitation rédigé par l'employeur mentionnera :

- La qualification délivrée au travailleur (BA4 ou BA5)
- Les installations électriques concernées par l'habilitation
- Les travaux concernés
- Les limitations éventuelles
- La durée de validité de l'habilitation et les conditions pour conserver celle-ci (fréquence d'intervention, recyclage, ...)

La traçabilité de l'évaluation des compétences pourra comprendre des attestations de formation, les contrats de travail prouvant l'expérience professionnelle, ...

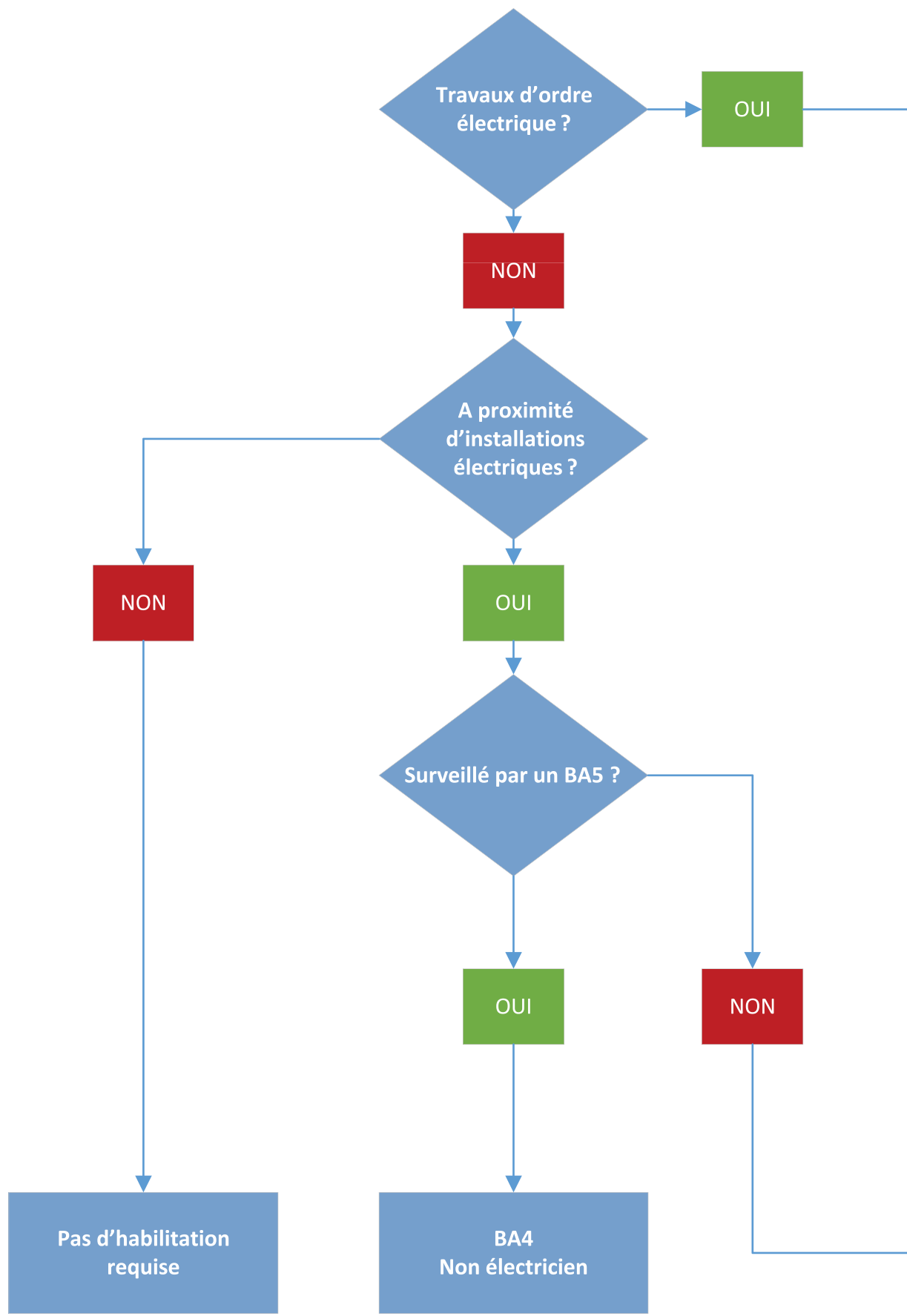
L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle. Elle est matérialisée par un document établi par l'employeur, signé par celui-ci et la personne habilitée. Il convient dès lors d'établir une distinction entre « suivre une formation » et « déclarer un collaborateur compétent ».

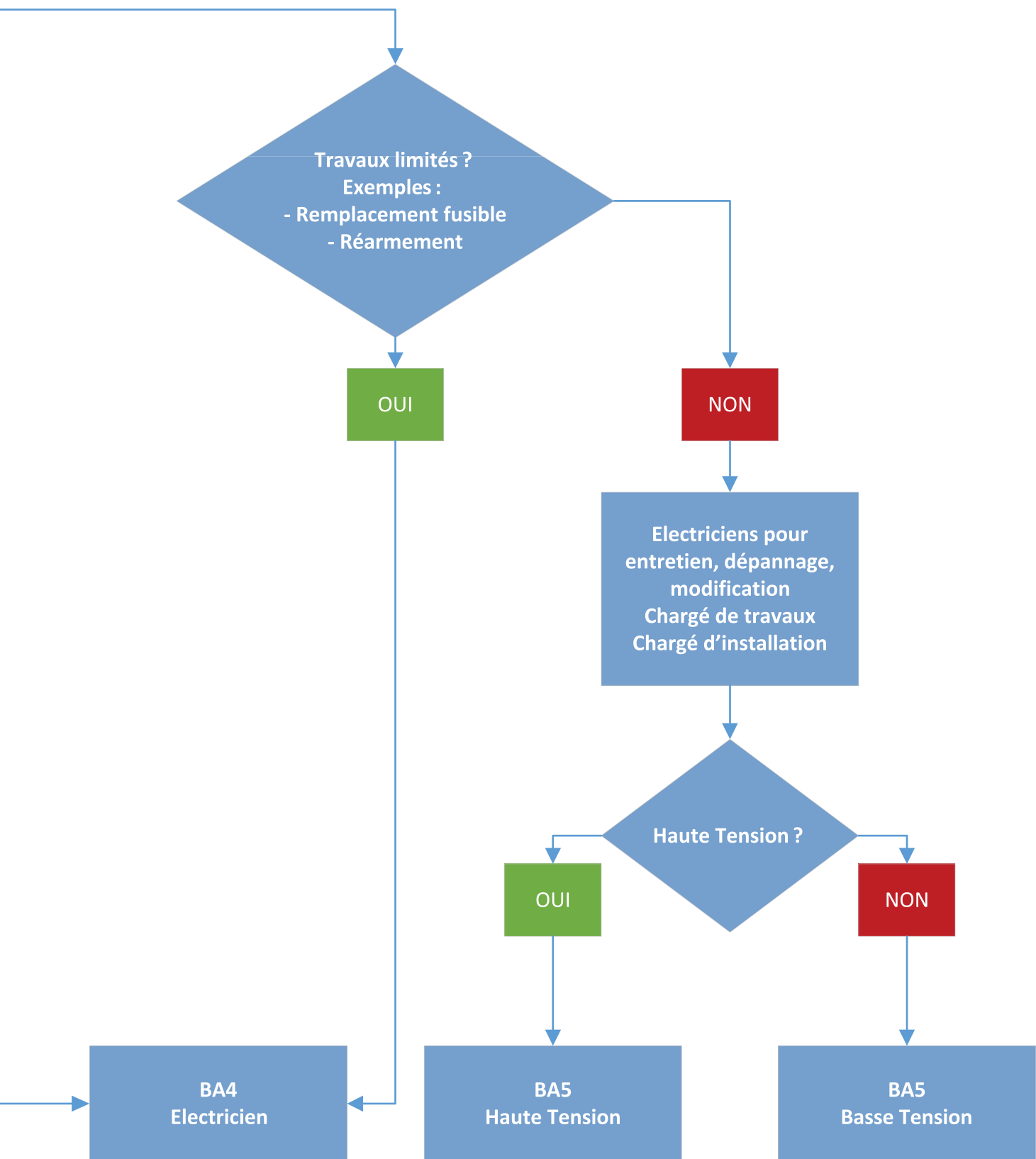
En aucun cas l'habilitation ne peut être délivrée par l'organisme qui effectue la formation du personnel.

À l'issue de la formation, l'employeur doit déclarer que ses collaborateurs ont les compétences nécessaires pour l'habilitation concernée sur base des résultats de la formation. Le titre d'habilitation doit être révisé régulièrement (évolution des installations, changement de technologie, changement de fonctions...).

UN RECYCLAGE EST PRÉCONISÉ TOUS LES 3 ANS

TECHNOcampus







L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Les étapes

L'habilitation des travailleurs d'une entreprise doit répondre aux besoins de celle-ci. Il est donc nécessaire avant tout de réaliser un inventaire des installations électriques et des travaux à effectuer. L'exigence de traçabilité, donnant lieu à la rédaction du document d'habilitation, implique quant à elle l'élaboration de procédures de travail.

Le processus d'habilitation des travailleurs devrait idéalement se décomposer en plusieurs étapes >

- 1 L'inventaire des installations électriques
- 2 L'inventaire des travaux à effectuer
- 3 L'évaluation des risques liés aux travaux à effectuer
- 4 L'élaboration des procédures de travail
- 5 L'inventaire des habilitations électriques nécessaires (en fonction des étapes précédentes)
- 6 L'inventaire des habilitations électriques disponibles
- 7 Les formations d'habilitations nécessaires
- 8 L'attribution de l'habilitation : remise au travailleur d'un titre d'habilitation BA4 ou BA5
- 9 Les formations de recyclage



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

La formation

Si l'entreprise a le choix entre la formation interne et la formation externe. A l'issue de la formation, le travailleur recevra de la part du formateur, une attestation de participation dans laquelle seront indiqués le nom et prénom du travailleur, le type de formation, le résumé du contenu du programme de formation, la date et le lieu de la formation.

Un recyclage est à prévoir selon une périodicité à définir. Si la période suggérée est de 3 ans, elle reste la responsabilité de l'employeur et sera précisée par celui-ci.

Le recyclage est également à définir en fonction des missions effectuées >

- La complexité ou fréquence des opérations
- L'évolution technologique des équipements
- La grande diversité des travaux



L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Délivrance du document

Le document d'habilitation est délivré par l'employeur. Celui-ci devra se baser sur >

- Les compétences du point de vue sécurité et santé du travailleur
- Le type des installations
- La diversité des activités pour lesquelles ces connaissances sont d'application
- Des formations suffisantes relatives à la sécurité et sa fonction

Il indiquera dans le document >

- Nom et prénom du travailleur
- Les activités autorisées
- Les secteurs géographiques et les installations autorisées
- La durée de validité de l'habilitation et les conditions particulières de maintien

TECHNOcampus

FICHE PROGRAMME

BA4 Non Electricien : Sécurité électrique



Durée : 1 jour (1 x 8 heures)

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus ou sur site

Référence : TR-SE-HAB-501-V01+.DOCX (maj : 03/12/2014)

Objectifs

Fournir aux stagiaires les connaissances nécessaires pour :

- Identifier une situation à risques
- Travailler en étant averti des dangers de l'électricité

Public

- Personnel sans aucune connaissance en électricité devant être présent dans des lieux du service électrique ou à proximité (travaux d'entretien, service de nettoyage, opérateur de production, etc...)

Prérequis

- Aucun

Programme

1. Accueil des participants
2. Le courant électrique ? Parlons-en !
3. La réglementation en vigueur
4. Les mesures de protection contre les contacts directs et les contacts indirects
5. Les équipements de protection individuels
6. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
7. Débriefing de la formation

Divers

- Fourniture du support de cours
- Evaluation des connaissances en fin de formation
- Une attestation de participation est délivrée à chaque participant

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

FICHE PROGRAMME

BA4 Electricien : Sécurité électrique



Durée : 1 jour (1 x 8 heures)

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus ou sur site

Référence : TR-SE-HAB-502-V01+.DOCX (maj : 03/12/2014)

Objectifs

Fournir aux stagiaires les connaissances nécessaires pour :

- Identifier une situation à risques
- Travailler sur ou à proximité des installations électriques

Public

- Personnel devant intervenir pour des travaux tels que de la manipulation, de la réparation ou l'exploitation sur ou à proximité des installations électriques (technicien de maintenance, ...)

Prérequis

- Notions d'électricité

Programme

1. Accueil des participants
2. La réglementation en vigueur
3. Les mesures de protection contre les contacts directs et les contacts indirects
4. Les équipements de protection individuels
5. La procédure de mise hors tension d'une installation électrique
6. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
7. Débriefing de la formation

Divers

- Fourniture du support de cours
- Evaluation des connaissances en fin de formation
- Une attestation de participation est délivrée à chaque participant

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

FICHE PROGRAMME

BA4 Electricien : Sécurité électrique (Refresh)



Durée : 4 heures

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus ou sur site

Référence : TR-SE-HAB-503-V01.DOCX (maj : 31/08/2015)

Objectifs

Rappeler aux stagiaires les connaissances nécessaires pour :

- Identifier une situation à risques
- Travailler sur ou à proximité des installations électriques

Public

- Personnel devant intervenir pour des travaux tels que de la manipulation, de la réparation ou l'exploitation sur ou à proximité des installations électriques (technicien de maintenance, ...)

Prérequis

- Notions d'électricité
- Avoir suivi une formation BA4 Electricien (TR-SE-HAB-503)

Programme

1. Accueil des participants
2. La réglementation en vigueur
3. Les mesures de protection contre les contacts directs et les contacts indirects
4. La procédure de mise hors tension d'une installation électrique
5. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
6. Débriefing de la formation

Divers

- Fourniture du support de cours
- Evaluation des connaissances en fin de formation
- Une attestation de participation est délivrée à chaque participant

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

FICHE PROGRAMME

BA5 : Sécurité électrique



Durée : 2 jours (2 x 8 heures)

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus ou sur site

Référence : TR-SE-HAB-504-V01+.DOCX (maj : 03/12/2014)

Objectifs

Fournir aux stagiaires les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour acquérir les compétences ci-après :

- Identifier une situation à risques et être capable de l'analyser en vue de prendre les mesures de sécurité afin d'éliminer ou de diminuer les risques électriques en respectant les normes en vigueur
- Travailler sur ou à proximité des installations électriques

Public

Personnel responsable :

- De l'exploitation d'installations électriques
- Du suivi du personnel d'exécution

Prérequis

- Formation en électricité

Programme

1. Accueil des participants
2. La réglementation en vigueur
3. L'analyse des risques
4. Les mesures de protection contre les contacts directs et les contacts indirects
5. Les éléments qui composent une installation électrique
6. La procédure de mise hors tension d'une installation électrique
7. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
8. Les différents schémas de liaison à la terre
9. Débriefing de la formation

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

FICHE PROGRAMME

BA5 HT : Sécurité électrique (complément)



Durée : 1 jour (8 heures)

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus et/ou sur site avec HT

Référence : TR-SE-HAB-506-V01+.DOCX (maj : 02/12/2014)

Objectifs

Fournir aux stagiaires les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour acquérir les compétences ci-après :

- Travailler sur ou à proximité des installations électriques sous Haute Tension
- Effectuer les manœuvres en Haute Tension

Public

Personnel responsable :

- De l'exploitation d'installations électriques
- Du suivi du personnel d'exécution

Prérequis

- Formation en électricité
- Avoir suivi la formation BA5 BT

Programme

1. Accueil des participants
2. La réglementation en vigueur
3. L'analyse des risques sous Haute Tension
4. La procédure de mise hors tension d'une installation électrique à Haute Tension
5. Les manœuvres à effectuer sous Haute Tension
6. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
7. Débriefing de la formation

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

FICHE PROGRAMME

BA5 : Sécurité électrique (Refresh)



Durée : 1 jour (1 x 8 heures)

Taille du groupe : max 8 personnes

Lieu de formation : TechnoCampus ou sur site

Référence : TR-SE-HAB-505-V01.DOCX (maj : 31/08/2015)

Objectifs

Rappeler aux stagiaires les connaissances indispensables pour :

- Identifier une situation à risques et être capable de l'analyser en vue de prendre les mesures de sécurité afin d'éliminer ou de diminuer les risques électriques en respectant les normes en vigueur
- Travailler sur ou à proximité des installations électriques

Public

Personnel responsable :

- De l'exploitation d'installations électriques
- Du suivi du personnel d'exécution

Prérequis

- Formation en électricité
- Avoir suivi une formation BA5 de base.

Programme

1. Accueil des participants
2. La réglementation en vigueur
3. L'analyse des risques
4. La procédure de mise hors tension d'une installation électrique
5. Les règles générales de sécurité et comportement en cas d'accident électrique
6. Les différents schémas de liaison à la terre
7. Débriefing de la formation

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter cette fiche programme à vos besoins exacts en formation

CONTACTEZ-NOUS !

Fabrice VERMEIREN

Responsable Commercial

fabrice.vermeiren@technocampus.be

0495/316 027

TECHNO campus

www.technocampus.be

AGORIA

LE FOREM

M
METALLOS MW/B
HAINAUT NARBY 1912

**ACV-CSC
METEA**
ENSEMBLE EN TÊTE

FFIHN
FOUNDER DE FORMATION DE L'INDUSTRIE EN HAINAUT-NARBY

**FORMATION
ifpm**

CNE
L'avenir à son syndicat

setca

**Province de
HAINAUT**

M X D
www.enmieux.be

FEDER-FSE
UNION EUROPÉENNE

L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Wallonie

**FÉDÉRATION
WALLONNE BRUXELLES**

UMONS
Université de Mors

UCL
Université
catholique
de Louvain

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

**PLAN
MARSHALL
4.0**

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen